

Nom du produit : VERNIS VERT
Ref.Nr.: BDS001276_2_20120326

Date de création/révision : 26.03.12 Version : 1.0
Remplace : AB39540

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

VERNIS VERT
Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produits anti-corrosion

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
Touwslagerstraat 1
9240 Zele
Belgium
Tel.: +32(0)52/45.60.11
Fax.: +32(0)52/45.00.34
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Asemanrinne 13, 08500 Lohja	+358/(19)32.921	+358/(19)383.676
CRC Industries France	6, avenue du marais, B.P. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303.0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Kryptongatan 14, 431 53 Mölndal	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 32 36 36

PARIS: 01 40 05 48 48

RENNES: 02 99 59 22 22

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit : VERNIS VERT
Ref.Nr.: BDS001276_2_20120326

Date de création/révision : 26.03.12 Version : 1.0
Remplace : AB39540

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Santé:	R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Physique:	EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
Environnement:	non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Symbol(s) de danger :	EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE 
Phrases de risque (R) :	R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Phrases de conseils de prudence (S):	S2: Conserver hors de la portée des enfants. S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S23: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. S24/25: Éviter le contact avec la peau et les yeux. S35: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Éléments supplémentaires d'étiquetage suivant la directive relatives aux générateurs d'aérosols 75/324/CEE:	Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible.

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.



Nom du produit : VERNIS VERT
Ref.Nr.: BDS001276_2_20120326

Date de création/révision : 26.03.12 Version : 1.0
Remplace : AB39540

3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	68512-91-4	270-990-9	30-60	F+	12	K
acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1	10-30		10-66-67	
acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4	<20	F,Xi	11-36-66-67	B
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhyle du propylène-glycol	107-98-2	203-539-1	5-10		10-67	A
Explication des notes						
A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne						
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale						
K : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)						

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
acétate de n-butyle	01-2119485493-29	123-86-4	204-658-1	10-30	Flam. Liq. 3, STOT SE 3	H226,H336	
acétate d'éthyle		141-78-6	205-500-4	<20	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	B
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhyle du propylène-glycol	01-2119457435-35	107-98-2	203-539-1	5-10	Flam. Liq. 3, STOT SE 3	H226,H336	A
Explication des notes							
A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne							
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale							

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
Contact avec la peau :	Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et mouiller la peau atteinte copieusement avec de l'eau. Ensuite laver avec du savon et de l'eau Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
Inhalation :	Air frais, tenir calme et au chaud. Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent
Ingestion :	En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin Laisser à jeun.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgique
 Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit :	VERNIS VERT	Date de création/révision :	26.03.12 Version : 1.0
Ref.Nr.:	BDS001276_2_20120326	Remplace :	AB39540

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
--------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égouts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié



Nom du produit : VERNIS VERT
Ref.Nr.: BDS001276_2_20120326

Date de création/révision : 26.03.12 Version : 1.0
Remplace : AB39540

Mettre dans un récipient approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
L'équipement devra être mis à la terre
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits anti-corrosion

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhyle du propylène-glycol	107-98-2	VME	100 ppm
		VLE	150 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhyle du propylène-glycol	107-98-2	VME	100 ppm
		VLE	150 ppm

Nom du produit : VERNIS VERT
Ref.Nr.: BDS001276_2_20120326
Date de création/révision : 26.03.12 Version : 1.0
Remplace : AB39540

acétate de n-butyle	123-86-4	VME	150 ppm
		VLE	200 ppm
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylque du propylène-glycol	107-98-2	VME	100 ppm
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	100 ppm
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylque du propylène-glycol	107-98-2	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	150 ppm
		VLE	200 ppm
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate
Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

Protection individuelle : Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit
Assurer une ventilation adéquate

inhalation : En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A ou AX)

la peau et les mains : Porter des gants
(alcool de polyvinyle)

les yeux : Porter des lunettes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique : Liquide en aérosol avec propulseur propane/butane.
couleur : Vert.
odeur : Solvant.
pH : Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition : Non connu.
Point d'éclair : < 0 °C (en vase clos)
Vitesse d'évaporation : Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure : Non connu.
limite inférieure : Non connu.
Pression de vapeur : Non connu.
Densité relative : 0.92 g/cm3 (@ 20°C).
Hydrosolubilité : Insoluble dans l'eau



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium
Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit : VERNIS VERT
Ref.Nr.: BDS001276_2_20120326

Date de création/révision : 26.03.12 Version : 1.0
Remplace : AB39540

Auto-inflammabilité : > 200 °C
Viscosité : Non applicable.

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Contact avec la peau :	Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissage de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite
Contact avec les yeux :	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut entraîner irritation.

Donnés toxologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode
----------------------	--------	---------



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit : VERNIS VERT
Ref.Nr.: BDS001276_2_20120326

Date de création/révision : 26.03.12 Version : 1.0
Remplace : AB39540

1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylrique du propylène-glycol	107-98-2	LD50 oral rat	>2000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	>20000 mg/l
		LD50 derm.rabit	2000 mg/kg
acétate de n-butyle	123-86-4	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

non-classifié

Donnés ecotoxologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylrique du propylène-glycol	107-98-2	LC50 fish	6812 mg/l
		EC50 daphnia	23300 mg/l
acétate de n-butyle	123-86-4	IC50 algae	647 mg/l
		LC50 fish	18 mg/l
		EC50 daphnia	44 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets



Nom du produit :	VERNIS VERT	Date de création/révision :	26.03.12 Version : 1.0
Ref.Nr.:	BDS001276_2_20120326	Remplace :	AB39540

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Emballage contaminé :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Numéro UN : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transportClasse: 2.1
ADR/RID - Code de classification: 5F**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnementADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Non
IMDG - Marine pollutant: No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Non**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**ADR/RID - Code tunnel: (D)
IMDG - Ems: F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX: 203
IATA/ICAO - CAO: 203**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

Nom du produit :	VERNIS VERT	Date de création/révision :	26.03.12 Version : 1.0
Ref.Nr.:	BDS001276_2_20120326	Remplace :	AB39540

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.
Dir. 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.
Directive 99/45/CE
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrase de risques:

R10: Inflammable.
R11: Facilement inflammable.
R12: Extrêmement inflammable.
R36: Irritant pour les yeux.
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

*Explication des mentions de danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

